

■ **Bureau d'Adresses et de Publicité directe de Neuchâtel**, à Neuchâtel, association, aider les employé(e)s de bureau sans travail en leur procurant, dans la mesure des possibilités, une occupation qui maintienne leur capacité professionnelle, etc. (FOSC du 13.11.2001, p. 8918). Procuration collective à deux avec le président ou le vice-président a été conférée à Piller Lyliane, de Fribourg, à Neuchâtel.
Journal no 3467 du 19.12.2002
(00792220 / CH-645.0.401.288-6)